

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°3 (arrête de promulgation du 19 novembre 1936).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 6 septembre 1936, portant application aux colonies du décret du 22 décembre 1927 relatif aux frais de justice inséré au Journal officiel de la République française 19 septembre 1936; française des Somalis et dépendances le décret du 6 septembre 1936 susvisé portant application, aux colonies, du décret du 22 décembre 1927 relatif aux frais de justice;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 6 septembre 1936 susvisé portant application, aux colonies, du décret du 22 décembre 1927 relatif aux frais de justice. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. A NNET,